

Compte-rendu du Comité de programmation LEADER

Jeudi 15 mars 2018
A Malemort du Comtat
Salle des fêtes de 9h à 12h

Membres présents

1. Membres du collège public présents (8 votants)

(Remarque : en vert et avec une * sont signalés les membres ayant voix délibérative pour ce comité de programmation)

Titulaires :

*Chantal KAUFFMAN	SMAEMV
*Sophie RIGAUT	SMAEMV
*Pierre GABERT	CCSC
*Catherine CLOTA	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
*Olivier DELAPRISON	ONF

Suppléants :

*Jacqueline BOUYAC	SMAEMV
*Ghislain ROUX	CCVS
*Guy GIRARD	COVE

2. Membres du Collège privé présents (9 votants)

Titulaires :

*Marcel FROSSARD	Confrérie de la cerise des Monts de Venasque
*Olivier DORNIER	Association TOULOURENC HORIZON
*Daisy FROGER-DROZ	ATDMV
*Jean Baptiste LANASPEZE	Union APARE-CME
*José ALAZARD	Initiative Ventoux
*Christophe GEORGE	Représentant société civile – artisan agroalimentaire
*Pierre CHENET	ALTE
*Jean Paul BONNEAU	France Nature Environnement

Suppléant :

*Jean pierre DANOS	UPR Ventoux
Jean-Luc BLATIERE	TRAC suppléant de M. LANASPEZE

Membres excusés

1. Membres du collège public excusés

Alain GABERT	SMAEMV
Ghislain GRICOURT	SMAEMV
Roland RUEGG	SMAEMV
Luc REYNARD	COVE
Gilles VEVE	COVE
Dominique BODON	COVE
Didier CARLE	CCSC
Max RASPAIL	CCVS
Liliane BLANC	COPAVO
Hervé LARGUIER	COPAVO
Laurence Le LEGARD-MOREAU	ONF
Jean Marc GRUSELLE	CCI
Christine ZEPPONI	CCI
Pierre BONNET BRUNA	CMA
Christian GELY	Chambre d'Agriculture du Vaucluse
Georgia LAMBERTIN	Chambre d'Agriculture du Vaucluse

2. Membres du collège privé excusés

Yves GATTECHAUT	Vaucluse Provence attractivité
Olivier BRUNAUD	Société civile (EGOBIKE)
Roger TRAPPO	Vaucluse Provence attractivité -UDOTSI
Christiane MARCHELLO-NIZIA	Vaucluse Provence attractivité -UDOTSI
Alain TAILLAND	Association de Développement Touristique en Provence
Bernard MONDON	Les carnets du Ventoux
Camille SENOBLE	CBE du Ventoux
Christophe GILLES	CBE Ventoux
Éric TAFFIN	Club des entrepreneurs Vaison
Jacques MYIN	UPV
Jean PIOT	UPR du Ventoux
Luc PIQUET	ODG Ventoux – Maison des vins
Olivier DE SAINT ANDRE	AMAP – ALLIANCE Provence
Guillaume LIARDET	Exploitant agricole
Philippe BIZEUL	CEDER
Denis LACAILLE	Comité écologique
Jean Pierre RANCHON	Association vie de village
Frédéric VEVE	ODG Ventoux
Jean-Claude SIGNORET	Association Ventoux Métier d'Art

Autres invités

Était excusé :

Julien AUBERT	Vice-président, Région PACA
---------------	-----------------------------

Étaient présents :

Jean Paul VILMER	Directeur du SMAEMV
Muriel ROUBAUD	Animatrice programme LEADER
Julie MOURET	Gestionnaire du programme LEADER

Vérification du double quorum

Point sur les membres présents

18 membres (titulaires et suppléants) du comité de programmation sont présents.

On comptabilise **17 membres votants** sur 26, dont **9** membres du secteur privé et **8** du secteur public.

La règle du double quorum est respectée.

M. Marcel FROSSARD, Président de séance ouvre la séance à 9h, excuse le président Alain GABERT ainsi que les 2 autres vice-présidents, il remercie les participants présents à ce Comité de programmation et M. le Maire de nous accueillir dans sa salle.

M. Marcel FROSSARD constate que la règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres est présent et plus la moitié des présents appartient au collège privé).

Ordre du jour

1. Approbation de la modification de membres du comité de programmation
2. Point sur la consultation écrite du 29/01/2018 et sur la maquette financière
3. Avis sur des projets en opportunité :
 - « **Promotion de la destination Sault Ventoux- Provence** » - Communauté de communes Ventoux Sud
 - « **Découvrir la vallée du Toulourenc autrement lors de balades écoresponsables** » - Association Toulourenc Horizons
 - « **Belvédère de dégustation-immersion** » - Conservatoire des AOC de Beaumes de Venise
 - « **Valoriser le pin maritime en assurant une gestion durable** » - Centre Régional de la Propriété Forestière
4. Présentation de l'atelier d'échanges d'expériences sur le LEADER le 5 avril 2018
5. Points infos, calendrier et questions diverses

1. Approbation de la modification de membres du Comité de programmation

L'animatrice précise que l'Université populaire et Rurale du Ventoux a demandé, par courrier, une modification de ses membres représentants, au GAL Ventoux- voir **fiche du coprog p14**.

Le conseil d'administration de l'UPV a délégué M. Jean PIOT et M. Jean pierre DANOS comme titulaire et suppléant (respectivement). Cette demande est soumise au vote du comité de programmation.

Le Comité de programmation valide à l'unanimité la modification de l'annexe 3 de la convention GAL/AG/ASP du 20/10/2016 et valide la nouvelle composition du Comité de programmation annexé à ce compte-rendu. La nouvelle composition du Comité est exécutoire à partir de ce jour. Elle sera transférée à l'Autorité de Gestion et à l'ASP pour information.

2. Point sur la consultation écrite du 29/01/2018 et sur la maquette financière

Julie MOURET rappelle le contenu du relevé de décisions prises lors de la dernière consultation écrite.

Il est précisé que ce type de consultation doit être exceptionnelle, mais le retard de procédure couplé à la longueur administrative d'un projet LEADER nous oblige à le mettre en place de façon « régulière ».

Il est bien évident que seuls sont soumis à approbation les dossiers ayant déjà reçu un avis favorable en opportunité du comité de programmation sans aucune réserve.

Lors de la consultation écrite du 29 janvier 2018, 3 dossiers ont été programmés définitivement :

- Initiative Ventoux, pour le projet « ma boutique, mon village »
Montant FEADER : 20 391,91 € - axe 3 – FA 3.3
- Le CBE pour le projet « action de promotion du financement participatif »
Montant FEADER : 9 140,37 € - axe 3 – FA 3.3
- Le SMAEMV pour le projet « structuration et promotion de l'activité VTT sur le massif du Ventoux »
Montant FEADER : 74 963,18 € - axe 1 – FA1.2

Ces trois projets représentent un montant total de FEADER engagé de 104 495,46 €

Le total de FEADER engagé jusqu'à présent est de 219 023,24 €.

L'état de la consommation de la maquette globale FEADER est de **24,75 %**.

Maquette actualisée au 15 mars 2018

	TOTAL FEADER	TOTAL FEADER déjà engagé	TOTAL FEADER engagé 2018	RESTE DE FEADER	% conso fiche
Maitriser la fréquentation touristique - FA 1.1	140 450,00 €	16 812,16 €	0,00 €	123 637,84 €	11,97%
Améliorer l'offre des APN - FA 1.2	203 550,00 €	0,00 €	74 963,18 €	128 586,82 €	36,83%
Animation/communication ressources locales - FA 2.1	132 750,00 €	28 511,11 €	0,00 €	104 238,89 €	21,48%
Investissement ressources locales - FA 2.2	103 900,00 €	9 696,90 €	0,00 €	94 203,10 €	9,33%
Utilisation des ressources énergétiques locales - FA 2.3	83 100,00 €	0,00 €	0,00 €	83 100,00 €	0,00%
Solution de mobilité - FA 3.1	60 942,40 €	0,00 €	0,00 €	60 942,40 €	0,00%
Offre culturelle et éducative - FA3.2	70 800,00 €	0,00 €	0,00 €	70 800,00 €	0,00%
Services en milieu rural - FA 3.3	89 507,60 €	59 507,60 €	29 532,28 €	467,72 €	99,48%
	885 000,00 €	114 527,78 €	104 495,46 €	665 976,77 €	
Pourcentage de consommation				24,75 %	

La consultation écrite a permis également de valider la publication des nouveaux appels à propositions, telle que présentée ci-dessous :

Suivi des publications AAP - GAL VENTOUX

Publication n°4 - 2018					
Date de lancement	Date cloture	Fiche concernée	Montant de FEADER	Taux d'intervention maximum	Autofinancement minimum
01/02/2018	30/04/2018	Fiche 1.1	120 000,00 €	90%	20%
	31/08/2018				
01/02/2018	30/04/2018	Fiche 1.2	100 000,00 €	90%	20%
	31/08/2018				
01/02/2018	30/04/2018	Fiche 2.1	72 000,00 €	90%	20%
	31/08/2018				
01/02/2018	30/04/2018	Fiche 2.2	73 000,00 €	90%	40%
	31/08/2018				
01/02/2018	30/04/2018	Fiche 2.3	80 000,00 €	90%	20%
	31/08/2018				
01/02/2018	30/04/2018	Fiche 3.1	60 000,00 €	90%	20%
	31/08/2018				
01/02/2018	30/04/2018	Fiche 3.2	30 000,00 €	90%	20%
	31/08/2018				
01/02/2018	30/04/2018	Fiche 3.2	40 000,00 €	90%	20%
	31/08/2018				

Validé en Comité de programmation - consultation écrite du 15/01/2018 au 29/01/2018

3. Avis des projets en opportunité : 4 projets

Il est rappelé que **3 projets ont été déposés à la date de clôture d'AAP du 30/01/2018** :

- 2 projets sur la fiche action 1.1 : portés par l'association « Toulourenc Horizons » et par la Communauté de communes Ventoux Sud (**lot n°13**)
- 1 projet sur la fiche action 2.1 : porté par « le Conservatoire des AOC de Beauges-de-Venise » (**Lot n°14**)

Pour rappel, le projet « valoriser le Pin Maritime en assurant une gestion durable des forêts » porté par le CRPF avait été ajourné le 9/11/2017, en raison d'un besoin d'éclaircissements sur certains points. Le projet, en accord avec la procédure LEADER, a donc glissé sur la dernière vague de l'appel à proposition en cours, celle-ci se clôturant le 30/01/2018. Le projet du CRPF vient donc compléter le lot n°14.

1. Caractéristiques de l'AAP : « AAP N°2017-01-TO 1.1 »

Titre de l'AAP : « Gestion de la fréquentation touristique »

Date d'ouverture de l'AAP : 01/05/2017

Date de clôture de l'AAP (3^{ème} et dernière vague) : 30/01/2018

Nombre de dossiers reçus : 2 dossiers - Lot N°13

Date de réception : 30/01/2018 (pour les deux projets)

a. Projet n°18.01 – porté par la Communauté de communes Ventoux Sud

Sont en situation de conflit d'intérêt et invités à sortir de la salle au moment du débat/vote :

- Ghislain ROUX, Vice-Président de la CCVS
- Chantal KAUFFMANN, Déléguée à la CCVS
- Christophe GEORGE, adhérent à l'OTI Ventoux Sud

A. Présentation du projet

N°18-01	Axe 1	Fiche action 1.1	Lot n°13	AAP N°2017-01-TO 1.1
Intitulé du projet	Promotion de la destination Sault – Ventoux Provence			

M. Philippe SCHOULLER, chargé de mission développement économique est invité à présenter le projet.

B. Echanges entre le porteur de projet et le Comité de programmation

Un membre s'interroge sur la traduction des documents : le premier document (guide des villages) sera traduit (pour 2 000 exemplaires) en allemand, alors que les deux autres documents (carte touristique et guide des loisirs) seront traduits en anglais. Il est précisé que le guide des villages sera également disponible en anglais en version numérique (téléchargeable depuis le site Internet de l'OTI). Une question est posée sur la traduction en néerlandais qui a tout son intérêt du fait de leur nombre importants sur le territoire. M. schouller précise qu'il a été constaté que ces derniers étaient souvent bilingues (anglais), mais que cela peut être envisagé. Le chargé de mission précise qu'il tiendra compte de ces remarques et que si le budget le permet, il en éditerait.

Il est demandé pourquoi le même document édité ne peut-il pas présenter deux langues différentes (ce qui diminuerait le nombre d'exemplaires). Cela rendrait le document trop dense et illisible et la priorité a été donnée à l'image, à la photo pour accrocher le lecteur.

22 000 exemplaires paraissent élevés au vu de ce qui existe déjà en version numérique. Il est rappelé que de nombreux visiteurs demandent encore du papier car n'utilisent pas forcément les outils numériques en vacances. De plus, ils préfèrent garder des documents papiers, qu'ils pourront conserver et montrer à leurs amis, c'est d'ailleurs dans cette optique que des belles photos ont été privilégiées. Il est précisé aussi que les éditions « vélo » sont toutes distribuées à un large public. D'autre part, il est rappelé que certaines zones du territoire ne sont pas reliées à une connexion Internet (Gorge de la Nesque), ce qui rend primordial l'édition de version papier.

L'animatrice du GAL fait part des questions de la Région PACA : comment a été estimé le nombre d'exemplaires ? Philippe SCHOULLER précise que ce nombre a été estimé en fonction de ce qui avait déjà été édité il y a 2 ans.

C. Vote du Comité de programmation et décision

N°18-01	Axe 1	Fiche action 1.1	Lot n°13	AAP N°2017-01-TO 1.1
Intitulé du projet	Promotion de la destination Sault – Ventoux Provence			
Bénéficiaire	Communauté de communes Ventoux Sud			
Durée	1 an Démarrage du projet : mars 2018 Fin du projet estimé : décembre 2018			
Coût total HT	22 341,36 €			
Eligible Leader	22 341,36 €			
U.E.	CPN		Autofinancement	
10 723.85 €	7 149.24 €		4 468.27 €	
48 %	32 %		20 %	

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
-------------------	------	--------	------------

Comité de programmation du 15 mars 2018

14	14	0	0
Vérification des personnes en conflit d'intérêts (ne participant pas au vote)	- Ghislain ROUX, Vice-Président de la CCVS - Chantal KAUFFMANN, Déléguée à la CCVS - Christophe GEORGE, adhérent à l'OTI Ventoux Sud		3
Décision du comité de programmation	Avis d'opportunité : Favorable Conforme avec la stratégie du GAL et impact territorial pertinent Le porteur de projet est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG. Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide autorisé et la note attribuée à ce dossier au vu de la grille de sélection. Ce dossier sera présenté à un prochain comité de programmation pour une sélection définitive.		

b. Projet 18.02 – porté par l'association Toulourenc Horizons

Est en situation de conflit d'intérêt et invité à sortir de la salle au moment du débat/vote :

- Olivier DORNIER, Président de l'association Toulourenc Horizons

A. Présentation du projet

N°18-02	Axe 1	Fiche action 1.1	Lot n°13	AAP N°2017-01-TO 1.1
Intitulé du projet	Découvrir la vallée du Toulourenc autrement lors de balades écoresponsables			

M. Olivier DORNIER, Président de l'association est invité à présenter le projet. Il est accompagné de M. Cyril GAUTREAU, représentant la société Natural Solutions.

B. Echanges entre le porteur de projet et le Comité de programmation

M. Olivier Dornier précise que ce projet s'inscrit dans un projet global de développement de la Vallée du Toulourenc en lien avec la SMAEMV dans le cadre du dispositif « Espace Valléen - Ventoux ». Néanmoins, les actions de développement de la randonnée étaient plutôt fléchées sur le programme LEADER.

M. DELAPRISON en tant que représentant de l'ONF s'interroge sur le volet signalétique de ce projet et s'étonne de ne pas avoir été contacté. M. Olivier Dornier répond en précisant que les 5 sentiers sont inscrits dans le PDIPR, et que l'ONF sera invité au 1^{er} comité de pilotage du projet. Par contre, le projet de la création de la boucle dit en 8 prévue dans la vallée nécessitera une animation foncière afin de la finaliser. Cette boucle ne s'inscrit pas dans ce projet LEADER.

Une remarque est faite sur la possibilité de faire du lien avec le projet de structuration de VTT initié par le SMAEMV. Une question est posée sur les moyens prévus pour la diffusion et la communication de ces sentiers de randonnées. M. Dornier précise que d'une part l'OTI assurera la promotion de ces activités et d'autre part le prestataire sera sélectionné en fonction de ses capacités à développer des outils numériques autour de ce projet de type réseaux sociaux, site web dédié à un réseau de balades écoresponsable.

L'animatrice du GAL fait part des questions de la Région PACA : pourriez-vous apporter des précisions sur le réseau internet de la vallée ? M. Olivier Dornier et Cyril GAUTREAU précisent que quasiment toute la vallée du Toulourenc dispose de la 3G ou H+ selon les jours. Ils apportent des précisions sur le contenu du cahier des charges lié à la mise en place des applications numériques : elles seront adossées à un site internet très bien référencé et seront donc également téléchargeables sur ce site.

Ainsi, les cartes, topo etc. pourront donc être téléchargées ou éditées depuis le domicile des personnes intéressées de manière confortable lors de la préparation de leur séjour : ce qui permet également de pallier à un incident de réseau et au caractère limité d'une simple application.

La Région précise aussi que ce projet doit s'intégrer dans une démarche plus globale lancée par les 3 OTI du Ventoux, sur la marque territoriale : Destination Ventoux. M. Dornier précise qu'il a déjà contacté l'OTI de Vaison -Ventoux et qu'ils travailleront en collaboration dans le cadre du copil.

C. Vote du Comité de programmation et décision

N°18-01	Axe 1	Fiche action 1.1	Lot n°13	AAP N°2017-01-TO 1.1
Intitulé du projet	Découvrir la vallée du Toulourenc autrement lors de balades écoresponsables			
Bénéficiaire	Association Toulourenc Horizons			
Durée	2.5 ans Démarrage du projet : avril 2018 Fin du projet estimé : décembre 2020			
Coût total TTC	30 000 €			
Eligible Leader	30 000 €			
U.E.	CPN	Autofinancement		
14 4000 €	9 600 €	6 000 €		
48 %	32 %	20 %		

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	15	0	1
Vérification des personnes en conflit d'intérêts (ne participant pas au vote)	- Olivier DORNIER, Président de l'association Toulourenc Horizons		1
Décision du comité de programmation	<p>Avis d'opportunité : Favorable</p> <p>Conforme avec la stratégie du GAL et impact territorial pertinent</p> <p>Le porteur de projet est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG. Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide autorisé et la note attribuée à ce dossier au vu de la grille de sélection.</p> <p>Ce dossier sera présenté à un prochain comité de programmation pour une sélection définitive.</p>		

2. Caractéristiques de l'AAP : « AAP N°2017-03-TO 2.1 »

Titre de l'AAP : « Animation et communication autour des filières de valorisation des ressources locales »

Date d'ouverture de l'AAP : 01/05/2017

Date de clôture de l'AAP (3^{ème} et dernière vague) : 30/01/2018

Nombre de dossiers reçus : 2 dossiers - Lot N°14

Date de réception : 30/01/2018

a. Projet n°18.03 – porté par le Conservatoire des AOC de Beaumes de Venise

A. Présentation du projet

N°18-03	Axe 2	Fiche action 2.1	Lot n°14	AAP N°2017-03-TO 2.1
Intitulé du projet	Belvédère de dégustation - immersion			

Mme Eloïse BOUZID, chargée de mission de l'ODG ainsi que M. Jean-Paul ANRES, Président de l'ODG sont invités à présenter le projet.

B. Echanges entre le porteur de projet et le Comité de programmation

A la demande du Comité de programmation, Eloïse BOUZID précise que l'aire géographique du projet est celle l'AOC Beaumes de Venise dans un premier temps, et qu'il sera réfléchi, dans un second temps d'associer d'autres appellations (Vacqueyras, Gigondas).

Un membre demande si les retombées économiques locales peuvent-être précisées, en lien avec l'impact commercial que ce projet génèrera (augmentation des produits locaux grâce à une meilleure valorisation/communication). Il est précisé qu'aucune étude de marché, directement liée à ce nouvel outil, n'a été faite et que l'impact économique réel est très difficile à estimer à ce jour. Il s'agit d'un projet expérimental (aucun projet similaire n'a été développé à ce jour) qui va obligatoirement avoir des retombées locales car il s'agit d'amener de nouvelles personnes à consommer les produits locaux (exemple dans les salons du vin où il sera plus facile de toucher de futurs clients potentiels). Des marqueurs seront prévus pour évaluer l'impact de ce type de projet.

Un membre s'interroge sur le type de personnes ciblées : il s'agit de toucher des clients hors du territoire. Les intervenants précisent qu'il s'agit en effet d'un projet qui va permettre de mieux communiquer à l'extérieur du territoire mais que cet outil novateur sera également utilisé au sein du territoire, pour montrer la diversité des paysages aux visiteurs (4 saisons).

A la demande du Comité, Eloïse BOUZID rappelle que la démarche est totalement innovante (elle va d'ailleurs faire l'objet d'un dépôt de brevet auprès de l'INPI) et que par conséquent, il s'agit d'un projet qui sera amené à évoluer, pour y inclure notamment d'autres acteurs comme les hébergeurs par exemple.

Il est également précisé que l'application sera téléchargeable gratuitement et qu'il est prévu qu'une agence de presse réalise une campagne de communication en lien avec les médias nationaux. Dans le cadre de cette communication, le conservatoire des AOC recevra des journalistes français et étrangers.

Il est précisé que l'objectif est bien d'associer la promotion du territoire avec la promotion des produits du territoire car ces deux aspects sont liés. En revanche, il ne s'agit pas de d'initier un tourisme de masse qui serait dommageable pour le territoire.

Le comité de programmation se questionne sur l'échelle géographique du projet et sur le lien qui peut être fait avec le reste du territoire, notamment le périmètre du projet de Parc du Ventoux. Il semblerait pertinent d'associer à cette démarche l'autre appellation du territoire, le Ventoux, afin que ce projet en fasse également la promotion. D'autre part, ce projet permettra à la fois de promouvoir le vin mais aussi les paysages et il faut garder une certaine cohérence en termes de paysages : le Ventoux est indissociable des Dentelles.

Jean-Paul ANRES, Président de l'ODG, précise qu'il s'agit d'un projet porté par le conservatoire des AOC de Beaumes de Venise et qu'à ce titre, il s'agit de réaliser une première phase avec uniquement un produit (AOC Beaumes). Cela n'empêche pas de rencontrer les autres appellations afin de les associer mais sur une prochaine phase du projet. En revanche, en termes de paysages, le territoire du Ventoux sera associé au projet initial.

Un membre du Comité souligne qu'il est pertinent de ne garder qu'un produit phare dans un premier temps afin d'attirer et d'appeler la clientèle à venir découvrir le territoire et qu'une promotion d'autres appellations ou d'autres produits pourra se faire dans un second temps. Tout en gardant bien sûr une cohérence dans la présentation du territoire en y associant le Ventoux.

C. Vote du Comité de programmation et décision

Le comité de programmation trouve ce projet novateur, il s'inscrit dans la stratégie du leader Ventoux, mais la pertinence territoriale n'est pas complètement démontrée, et il souligne l'importance d'intégrer le Ventoux dans la présentation du territoire et de ses paysages.

N°18-03	Axe 2	Fiche action 2.1	Lot n°14	AAP N°2017-03-TO 2.1
Intitulé du projet	Belvédère de dégustation - immersion			
Bénéficiaire	Conservatoire des AOC de Beaumes de Venise			
Durée	1 an Démarrage du projet : avril 2018 Fin du projet estimé : décembre 2018			
Coût total HT	40 024,00 €			

Eligible Leader	40 024,00 €	
U.E.	CPN	Autofinancement
19 211.52 €	12 807.68 €	8 004.80 €
48 %	32 %	20 %

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0
Vérification des personnes en conflit d'intérêts (ne participant pas au vote)	Aucun membre en conflit d'intérêt		
Décision du comité de programmation	<p>Avis d'opportunité : Favorable sous réserve</p> <p>Conforme avec la stratégie du GAL et l'impact territorial n'est pas totalement pertinent une réflexion sur le territoire et les produits valorisés doit être menée</p> <p>Le porteur de projet est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG. Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide autorisé et la note attribuée à ce dossier au vu de la grille de sélection.</p> <p>Les réserves formulées par le Comité de programmation ci-dessous, devront être levées durant l'instruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'outil numérique développé devra intégrer le mont Ventoux dans la présentation du territoire et de ses paysages (discours et images) de façon à mettre en évidence le lien existant entre les Dentelles et le Ventoux. - Le Conservatoire des AOC Beaumes de Venise devra organiser une rencontre avec l'ODG Ventoux de façon à les tenir informés de la démarche en cours et définir avec eux les modalités de mise en œuvre potentielle de l'outil, sur le périmètre de l'AOC Ventoux, dans le cadre d'une seconde phase du projet. <p>Pour lever les réserves, il est attendu que le conservatoire des AOC de Beaumes de Venise fournisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note détaillée sur la façon dont le Mont - Ventoux sera intégré au projet, en termes de présentation du territoire (discours et images). Cette note devra notamment exposer les divers scénarii prévus pour la réalisation des prises de vue. - Le compte-rendu de la rencontre avec l'ODG Ventoux <p>Une fois les réserves levées, ce dossier sera présenté à un prochain comité de programmation pour une sélection définitive.</p>		

b. Projet n°17.11 – porté par le CRPF

A. Présentation du projet

N°17-11	Axe 2	Fiche action 2.1	Lot n°14	AAP N°2017-03-TO 2.1
Intitulé du projet	Valoriser le pin maritime en assurant une gestion durable des forêts			

Il est rappelé que ce projet a été ajourné par le Comité de programmation du 09/11/2017 pour permettre au CRPF d'affiner le projet, en concertation avec le Département de Vaucluse, le SMAEMV et la Commune de Mormoiron afin de clarifier la complémentarité entre la démarche Espace Naturel Sensible (ENS) et le projet de valorisation du pin maritime.

Muriel ROUBAUD présente les éléments fournis par le CRPF afin de répondre aux remarques du Comité du 09/11/2017 (la note du CRPF a été transmise aux membres du comité avec les documents de séance) :

Comité de programmation du 15 mars 2018

B. Vote du Comité de programmation et décision

Débat du Comité de programmation

Le comité approuve les éléments fournis par le CRPF sur la complémentarité avec la démarche ENS. L'intérêt d'initier, grâce à l'animation, une démarche commune aux propriétaires dans une vision durable est souligné.

Le Comité soulève toutefois l'importance de prévoir un plan paysager sur ce site, exceptionnel et précieux. Il est donc indispensable d'intégrer cette dimension paysagère dans le plan de gestion et le plan de massif.

N°17-11	Axe 2	Fiche action 2.1	Lot n°14	AAP N°2017-03-TO 2.1
Intitulé du projet	Valoriser le pin maritime en assurant une gestion durable des forêts			
Bénéficiaire	CRPF			
Durée	2 ans Démarrage du projet : avril 2018 Fin du projet estimé : décembre 2020			
Coût total HT	49 167.00 €			
Eligible Leader	49 167.00 €			
U.E.	CPN		Autofinancement	
23 600.20 €	15 733.40 €		9 833.40 €	
48 %	32 %		20 %	

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0
Vérification des personnes en conflit d'intérêts (ne participant pas au vote)	Aucun membre en conflit d'intérêt		
Décision du comité de programmation	<p>Avis d'opportunité : Favorable sous réserve</p> <p>Conforme avec la stratégie du GAL et impact territorial pertinent</p> <p>Le porteur de projet est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG. Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide autorisé et la note attribuée à ce dossier au vu de la grille de sélection.</p> <p>Les réserves, formulées par le Comité de programmation ci-dessous, devront être levées durant l'instruction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le CRPF s'engage à élargir le comité de pilotage à une ou plusieurs structures agissant dans le domaine de la protection de la nature et des paysages - le CRPF s'engage à intégrer la dimension paysagère dans le plan de gestion <p>Pour lever les réserves, il est attendu que le CRPF fournisse les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une lettre d'engagement d'une ou plusieurs structures agissant dans le domaine de la protection de la nature et des paysages. Cette lettre doit préciser le rôle qu'aura la structure au sein de ce comité ; - une note détaillée exposant la façon dont vous prévoyez de prendre en compte la dimension paysagère dans le projet. Cette note pourra notamment présenter des exemples d'intégration paysagère dans l'élaboration de plan d'aménagement et des retours d'expériences <p>Une fois les réserves levées, ce dossier sera présenté à un prochain comité de programmation pour une sélection définitive.</p>		

4. Information sur la soirée d'échanges sur LEADER du 5 avril 2018

Pour faire connaître le dispositif LEADER et mobiliser de nouveaux porteurs de projets, le GAL organise une soirée, à partir de 17h, ayant pour thématique :

Comment accéder aux financements européens LEADER ? *Echanges d'expériences locales et méthodologie*

Cet atelier a pour but de développer le partage d'expériences, afin de permettre aux porteurs de projets mais aussi aux acteurs du développement rural de s'informer, d'échanger des bonnes-pratiques et d'imaginer de nouvelles actions. Cette deuxième rencontre sera composée d'interventions de membres de comité de programmation, de porteurs de projet et des chargées de mission du programme LEADER Ventoux. La soirée s'articulera autour de la présentation de la stratégie LEADER 2014-2020, d'exemples d'initiatives LEADER sur le territoire, d'infos pratiques et de discussions autour de la mise en œuvre d'un projet type LEADER. Cette rencontre sera l'occasion de valoriser les actions menées et d'imaginer le développement de nouvelles initiatives.

Il est demandé aux membres du Comité de programmation si certains souhaiteraient participer à cette rencontre afin de partager leurs expériences.

5. Points infos, calendrier et questions diverses

➤ Signature des conventions avec les porteurs de projet

Tous les porteurs de projets (mis à part l'Académie de Beaumes de Venise qui va transférer le projet de verger conservatoire à une nouvelle association) ont signé la convention attributive FEADER suite à la programmation de leur projet. L'équipe technique du GAL réalise un rendez-vous à chaque signature afin d'expliquer les différents articles de la convention et de faire un point global sur le projet. C'est l'occasion également de répondre aux questions des porteurs de projets, qui sont notamment liées aux paiements et mise en œuvre du projet.

➤ Procédure de paiement en cours

Dès lors qu'il a signé sa convention FEADER et effectué ses premières dépenses, le porteur de projet peut demander le paiement d'une partie de la subvention. Toutefois, les outils ne sont pas tout à fait stabilisés à ce jour, ce qui nous empêche d'instruire les demandes de paiement. Cela devrait être résolu avant la fin du semestre.

➤ Lancement des projets de coopération

Nous n'avons toujours pas tous les outils liés à cette mesure coopération. En revanche, de façon optimiste, nous pensons être en mesure de lancer la coopération avant la fin du premier semestre 2018. Malgré ce retard, des démarches commencent à se mettre en place (rencontre avec des porteurs de projets du territoire et d'ailleurs, intéressés). Le 12 avril prochain, l'équipe technique du GAL participera à une réunion avec l'ensemble des GAL de PACA, la Région et le réseau rural pour connaître les règles et procédures de la coopération LEADER, construire les grilles de sélection et amorcer les dynamiques de coopération.

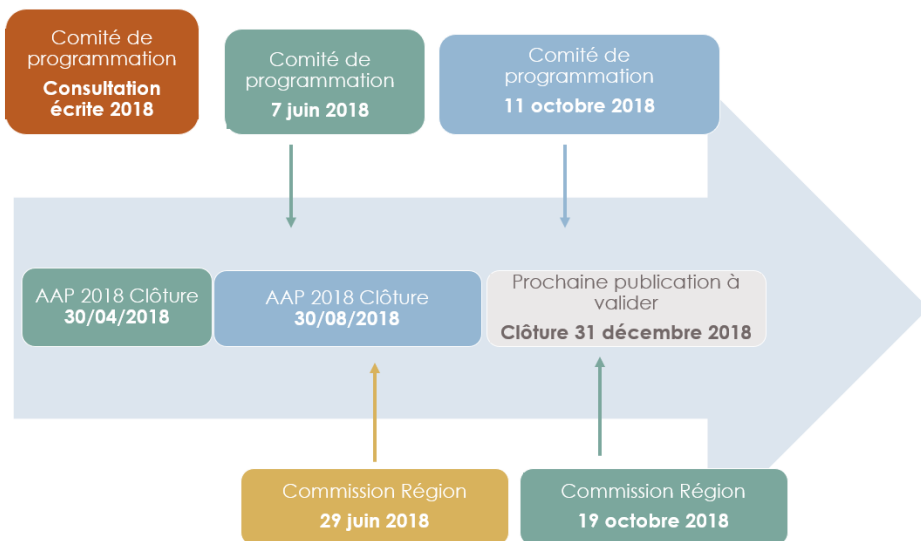
➤ Projets en cours

L'équipe technique accompagne actuellement des projets pour un dépôt à la fin du mois d'avril :

- Chambre des métiers et Chambre d'agriculture : valorisation de la filière petit épeautre, notamment dans la boulangerie
- Projet culturel de Land Art

- Projet de savonnerie

➤ Calendrier



Les projets déposés fin avril passeront au comité de programmation du 7 juin 2018 pour opportunité puis, seront votés à la Région en octobre 2018

Les projets déposés fin août passeront en opportunité en octobre puis au vote de la Région en février/mars 2019

Les projets validés en opportunité ce jour passeront au vote de la Région le 29 juin 2018

Fait à Carpentras, le 27/03/2018

Le président du Gal Ventoux
Président du SMAEMV

Alain GABERT
Maire de Monieux

Fiche composition du comité de programmation – version validée de 15 mars 2018- à conserver

Collège des représentants du secteur public (12 membres votants)	
<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Alain GABERT - SMAEMV	Mme Jacqueline BOUYAC - SMAEMV
Mme Sophie RIGAUT - SMAEMV	M. Roland RUEGG - SMAEMV
Mme Chantal KAUFFMAN - SMAEMV	M. Ghislain GRICOURT - SMAEMV
M. Luc REYNARD - COVE	M. Guy GIRARD - COVE
M. Gilles VEVE - COVE	M. Dominique BODON - COVE
Mme Liliane BLANC - COPAVO	M. Jean Pierre LARGUIER - COPAVO
M. Pierre GABERT - CCSC	M. Didier CARLE - CCSC
M. Max RASPAIL - CCVS	M. Ghislain ROUX - CCVS
M. Olivier DELAPRISON - ONF	Mme Laurence Le-LEGARD MOREAU - ONF
M. Jean-Marc GRUSELLE - CCI	Mme Christine ZEPPONI - CCI
Mme Catherine CLOTA - Chambre de Métiers et de l'artisanat	M. Pierre BONNET BRUNA - Chambre de Métiers et de l'artisanat
Mme Georgia LAMBERTIN - Chambre d'Agriculture	M. Christian GELY - Chambre d'Agriculture
Collège des représentants du secteur privé (14 membres votants)	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Thématique tourisme et APN	
M. Yves GATTECHAUT -Vaucluse Provence Attractivité	M. Olivier BRUNAUD - Société civile
M. Roger TRAPPO – Vaucluse Provence Attractivité	Mme Christiane MARCHELLO-NIZIA - VPA
Mme Daisy FROGER-DROZ – ADTMV	M. Alain TAILLAND - ADTHV
Thématique patrimoine	
M. JB LANASPEZE - Union APARE-CME	M. Jean louis BLATIERE - TRAC
Thématique culture et lien social	
M. Jean Pierre RANCHON - association vie de village	M. Bernard MONDON - Carnets du Ventoux
Thématique emploi en milieu rural	
M. Jean PIOT - l'UP et Rurale Ventoux	M. Jean-Pierre DANOS - l'UP et Rurale Ventoux
M. Camille SENOBLE - CBE pays du Ventoux	M. Christophe Gilles – CBE pays du Ventoux
Thématique agricole et agroalimentaire	
M. Frédéric VEVE - ODG Ventoux	M. Luc PIQUET - ODG Ventoux
M. Marcel FROSSARD - Confrérie de la cerise des Monts de Venasque	M. Olivier de Saint André - AMAP
Christophe GEORGE - secteur agro-alimentaire	M. Guillaume LIARDET - secteur des Plantes Aromatique & Médicinales
Thématique artisanat et développement de réseau	
M. Olivier DORNIER - Association Toulourenc Horizon	M. Jean Claude SIGNORET – Ventoux Métiers d'art
M. José ALAZARD - Initiative Ventoux	M. Éric TAFFIN – Club d'entrepreneurs Pays Vaison
Thématique développement durable et transition énergétique	
M. Pierre CHENET - l'Agence locale de transition énergétique	M. Philippe BIZEUL - CEDER
M. Jean Paul BONNEAU – France Nature Environnement	M. Denis LACAILLE - Comité écologique